

Note de
Politique
Générale

2016



Avant toute chose, nous tenons à remercier très vivement l'ensemble des travailleurs du CPAS. L'engagement quotidien de ces femmes et de ces hommes porte l'action sociale en 2016 sur tous les fronts de la pauvreté.

AVANT-PROPOS

L'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) dispose que :

« *Toute personne a droit à l'aide sociale* ».

« *Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

« *Il est créé des centres publics d'action sociale qui (...) ont pour mission d'assurer cette aide* »¹.

Un CPAS a pour mission d'assurer, aux personnes et aux familles, « *l'aide due par la collectivité* »².

Il peut remplir sa mission en assurant des aides palliatives, curatives ou préventives. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique³.

Le CPAS applique les méthodes du travail social les plus adaptées et ce, dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des usagers.

Conformément à l'article 88 de la loi organique, le document que vous allez lire constitue la Note de Politique Générale⁴ qui accompagne chaque budget. Elle a pour objectif de vous présenter comment le CPAS prend en charge sa mission aujourd'hui et compte le faire tout au long de l'année 2016.

¹ Rappel de l'Art. 23 de la Constitution : « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.* »

² Article 57 de la loi organique

³ Article 57 de la loi organique

⁴ Article 88 de la loi organique

Introduction Générale

2016 sera l'occasion de fêter les 40 ans de la loi organique des CPAS, cette impulsion émancipatrice qui reconnut dès son article premier à toute personne le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine. 40 ans plus tard, notre institution subit pourtant de toutes parts des pressions, vers la mutation de ses approches de l'aide sociale voire carrément des menaces sur son existence-même.

On a pourtant grand besoin de préserver cet outil, amortisseur des inégalités sociales. Mais nous avons aussi besoin de nourrir la réflexion sur son rôle de premier observateur et de dernier bastion des évolutions récentes ; la déliquescence des solidarités. La dissolution des mécanismes de protection sociale draine de plus en plus de personnes vers les CPAS pour demander des aides de plus en plus diversifiées.

A peine compensé par le pouvoir fédéral, l'incertain salut que représente le revenu d'intégration pour les exclu(e)s du chômage, n'est activé que pour trop peu d'entre eux. Parce qu'ils le méconnaissent, parce qu'elles pensent que le revenu de leur conjoint les en disqualifie, parce qu'ils craignent une institution de contrôle qui les relèguera, une fois de plus.

Le gouvernement fédéral nous enjoint à lutter contre la pauvreté infantile, à contribuer à l'accueil des réfugiés, à compléter des revenus du travail -par lui-même précarisé-, à lutter contre la précarité énergétique, à être acteur de l'intégration socio-professionnelle, à promouvoir la participation culturelle... Si les CPAS ont à cœur d'assumer l'ensemble de ces missions, des injonctions contradictoires de mise en doute du secret professionnel, de mise sous tutelle des CPAS, de généralisation de la contractualisation de l'aide sociale laissent craindre la remise en cause de l'existence même des CPAS, signifiée par le projet de fusion des Communes et des CPAS. Sous couvert de rationalisation des coûts et d'économies d'échelle, le pouvoir fédéral tend un piège aux politiques locales de lutte contre la pauvreté qui n'a pas échappé à un des éminents membres de notre Conseil Communal ainsi qu'aux nombreux signataires de la lettre ouverte⁵ « Fusionner Commune et CPAS, mirage économique et sourde menace ».

Le creuset des disparités de revenus, les inégalités des chances, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, celui des services publics, de leurs usagers en croissance ne sont pas des phénomènes locaux. En témoignent les nombreuses études sur le délitement des financements de la sécurité sociale à toutes les échelles. Si le financement de la solidarité devrait, par nature, être le plus large possible, c'est la tendance inverse qui se confirme d'années en années, laissant aux entités communales, en particulier les plus démunies, la charge de protéger les plus vulnérables, ceux qui cumulent trop souvent les risques de précarité : les enfants, les personnes âgées, les jeunes moins qualifiés, les personnes discriminées dans l'accès à l'emploi, les femmes aux carrières secouées, les familles dans des logements vétustes, les travailleurs pauvres qui postposent des soins de santé...

Néanmoins, la pertinence et la modernité de la loi organique c'est aussi l'ancrage local de l'aide sociale. Des spécificités certes, mais surtout une connaissance fine du terrain et des acteurs, des liens de collaboration renforcés par les efforts de tous et les petites victoires d'un relogement d'une personne sans abri, d'un enfant soigné, d'un étudiant qui trace sa route, d'une personne âgée accompagnée dans ses nouvelles difficultés, d'une prise en

⁵ [texte intégral de la lettre ouverte LLB 24 mars 2015](#)

charge adaptée pour une personne connaissant des troubles de santé mentale, de migrants déboussolés qui retrouvent un point de repère,...

C'est pour toutes ces raisons que les projets ne manquent pas. On mettra en exergue dans cette introduction à la note de politique générale, six projets qui nous mobiliseront particulièrement en 2016.

1. Au val des Roses, de nouvelles chambres vont être ouvertes ainsi que des infrastructures collectives qui vont permettre d'encore mieux implémenter le projet de Vie basé sur la thérapie de la validation et l'Humanitude, philosophies des soins à porter à la personne âgée, en particulier celles qui souffrent de désorientation.
En parfaite cohérence avec nos principes fondamentaux, l'accueil de chacun dans sa singularité et ses besoins spécifiques est renforcé.
En outre, notre institution veut inscrire ses pratiques dans le respect du label Gayfriendly
2. Carte médicale électronique
Grâce à un projet de dématérialisation et de collaboration renforcée entre les professionnels de la santé ; médecins et pharmaciens, praticiens en maisons médicales, ... notre système d'automatisation de la communication avec les services du CPAS, en parfait respect du secret professionnel, a permis un meilleur accès aux soins ainsi qu'une maîtrise significative de nos dépenses en soins de santé. Les procédures devraient être rendues précisément opérationnelles et livrer leurs résultats objectivables en 2016.
3. Initiative Locale d'Accueil
Suite à l'arrivée de nombreux réfugiés fuyant leur pays en guerre, le plan fédéral de répartition des demandeurs d'asile nous enjoint à créer 67 places au sein d'initiatives locales d'accueil. Si les contours doivent encore être définis dans un arrêté (dont la parution est annoncée pour le printemps 2016), nous mettons tout en œuvre pour assumer nos responsabilités. Fin 2015, nous avons pu accueillir une famille dans une maison du patrimoine du CPAS en créant 9 places d'ILA. En 2016, nous allons déployer toutes les possibilités pour atteindre le nombre demandé par le secrétariat d'Etat à l'Asile et la Migration.
Ce projet bénéficie de notre expérience de production de solutions de relogement et nos explorations en matière de Droit de Gestion Publique et de nos collaborations avec les acteurs du logement, ... Une connaissance fine qui se concrétisera en 2016.
4. Participation sociale et culturelle
En 2016 aussi nous aurons à cœur de dynamiser encore notre offre en matière de participation sociale et culturelle. Par de nombreux projets allant du théâtre-action, à des ateliers de cuisine durable en passant par des activités de promotion de la mobilité douce, nous renforçons les aspects communautaires de notre travail social. Nous croyons que c'est un aspect central de l'émancipation, de la rupture de l'isolement et de l'empowerment de nos usagers. Les projets sont multipliés, mais une attention particulière est donnée à l'accessibilité des informations en utilisant entre autres les réseaux sociaux.
5. Automatisation de la récupération auprès du SPP IS
Les aides sociales financières octroyées dans le cadre de la loi sur le Droit à l'intégration Sociale ou sur base de la loi de 1965 sont couvertes en parties par un subside fédéral. Le montant de ce subside oscille entre 65 et 100% de l'aide versée aux usagers. Ce sont, entre autres, le statut de séjour de l'usager, ses autres ressources ou sa situation familiale qui définissent le montant recouvrable par le CPAS. Le contrôle par le SPP-IS des données

introduite par le CPAS pour recouvrer les montants dépensés se fait, électroniquement, au moyen d'échange de flux de données.

6. Démarche Qualité

Ces projets s'inscrivent plus globalement dans la Démarche Qualité initiée au CPAS de Forest en 2014. Une très grande majorité d'agents ont ainsi pu être formés à la méthodologie de la gestion de projet et adopter des outils et un langage communs. De nombreux projets, du plus ambitieux au plus attendu, ont pu ainsi bénéficier de ce soutien méthodologique et des procédures de travail pour intégrer la gestion prospective du portefeuille de projets. En 2016, le pilotage de la Démarche Qualité dans son ensemble sera confié à une cellule spécifique pour assurer un suivi cohérent, planifier, articuler et hiérarchiser les travaux.

Il me reste à remercier très chaleureusement les travailleurs qui oeuvrent quotidiennement au reprisage d'une protection sociale élimée avec des outils souvent inadaptés. Mais forts de leur engagement et de leur créativité, on fait du bon travail à Forest.

Les citoyens forestois de nombreux quartiers ainsi que le tissu associatif se mobilisent et créent des lieux de solidarités interpersonnelles, de lien social qui « raccrochent » les gens ensemble. Le CPAS de Forest collabore à ces réflexions et facilite le recours aux droits des personnes accueillies par nos partenaires.

Le CPAS de Forest en 2016 veut encore mieux incarner et faire exister la Loi Organique de 1976 en déjouant les pièges de l'impuissance acquise tendus par les politiques fédérales.

Stéphane ROBERTI
Président du CPAS de Forest

Axe 1 : Une Utopie ; la dignité humaine pour tous : EMANCIPER

La mission première du Centre Public d'Action Sociale définie par la loi organique est de permettre à tous de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Toute notre action doit nous rapprocher de l'utopie de la loi organique, la **dignité humaine pour tous**. Or les droits au logement, à l'énergie, à l'accès aux soins de santé, aux biens de subsistance, à la culture, à la citoyenneté sont limités pour un nombre croissant de ménages en Région Bruxelloise. Résolument, nous nous engageons à poursuivre cet idéal, à y mettre toutes nos forces et toutes nos ressources ; oeuvrer à la sécurité de l'existence, au bien-être des personnes fragilisées par leur trajectoire ou par leur âge et valoriser toutes leurs chances à faire partie intégrante de la société. Nous voulons être un CPAS qui rend le pouvoir d'agir aux personnes en se préservant de contribuer à la violence institutionnelle. Les personnes qui viennent demander de l'aide sont considérées avec respect, ce qui les reconstruit et les conforte dans leur dignité. Notre CPAS accueille aussi la personne âgée en perte d'autonomie en la mettant au centre du projet de vie de notre Maison de Repos et de Soins. Le CPAS en tant qu'Institution Publique et vu ses missions, porte une charge symbolique forte. Nous sommes l'interlocuteur de première ligne des pouvoirs publics avec les populations précarisées. Nous voulons être un CPAS qui rend le pouvoir d'agir aux personnes qui viennent demander une aide plutôt que d'accentuer la violence institutionnelle dans une relation marquée de paternalisme, de clientélisme ou d'assistanat. Au CPAS de Forest, les personnes qui viennent demander de l'aide doivent avoir droit à une considération et un respect qui les confortent dans leur dignité. Nous pensons rencontrer cet objectif en amenant les gens à s'**émanciper**⁶, c'est-à-dire à se sortir d'un statut de « pauvre » ou de sublimer une perte d'autonomie et à les accompagner pour qu'ils puissent concevoir un rêve, un projet pour eux, pour participer à la société. Nous visons donc *l'empowerment*, c'est-à-dire d'augmenter le pouvoir d'agir des personnes aidées. Dans le travail quotidien, cela se traduit par un contact humain empathique, par l'offre de services de qualité qui visent à rendre à la personne le droit de disposer de ses choix dans les meilleures conditions pour rendre accessible la dignité humaine.

Concrètement, cette vision de l'action sociale se décline dans les différents services des divisions des Affaires Sociales mais aussi de la MRS, Maison de vie et de soins du Val des Roses.

⁶ Du latin *emancipare* : affranchir un esclave, par extension c'est se libérer d'une domination, d'une aliénation.

La Division des Affaires Sociales et des Finances

La Division des Affaires Sociales et des Finances regroupe tous les services sociaux du CPAS ainsi que les pôles du service des Finances, à savoir le traitement financier des aides sociales et de santé.

Les services de la Division remplissent l'ensemble des missions confiées au CPAS en matière de Droit à l'Intégration Sociale (loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale) et d'Aide Sociale (loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS), les agents en contact avec le public remplissent pleinement la fonction du travailleur social telle qu'elle est décrite dans l'article 47 de la Loi Organique : « *aider les personnes et les familles à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent* ».

Auparavant l'utilisateur se retrouvait parfois pris en étau entre les exigences, parfois contradictoires, des procédures des services sociaux et des services financiers. Par exemple, une demande d'information sur le paiement d'une aide pouvait entraîner des réponses différentes en fonction du service dans lequel se trouvait l'agent qui donnait la réponse à l'utilisateur.

La fusion de services sociaux et financier, initiée en 2014 et consolidée en 2015, permet aujourd'hui d'assurer de manière coordonnée et uniforme les tâches qui vont de l'accueil des usagers, au traitement de sa (ses) demande(s) jusqu'aux paiements de son aide, gagnant en qualité de service au public et en rigueur de gestion.

Au-delà des avantages purement fonctionnels de cette nouvelle organisation des services, le CPAS s'est également positionné pour être plus réactif face aux changements législatifs régionaux ou fédéraux, ainsi que sur l'inéluctable augmentation des demandes d'aide qui, de plus, se complexifient.

Des missions de plus en plus nombreuses : le développement des politiques sociales locales (Logement, Handicap, Contrat de Quartier), l'extension ou la modification des missions fédérales ou régionales (activation sociale renforcée, développement de Médiprima, nouvelle convention Actiris) ont inscrit le CPAS comme acteur de première ligne dans ces nouveaux dispositifs .

L'augmentation du nombre des demandes résulte essentiellement de la précarisation des personnes bénéficiant des revenus les plus faibles et du renvoi vers les CPAS de personnes bénéficiant précédemment d'autres prises en charges (sanctions ONEm, fin du stage d'insertion, etc...).

Des publics de plus en plus différents : viennent s'ajouter aux demandeurs n'ayant plus de ressources et sollicitant le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou son Equivalent (ERIS), les *travailleurs à bas salaires* (temps partiel involontaire, emploi peu qualifié) et les *bénéficiaires d'allocations sociales* (chômage, mutuelle, pension) dont le niveau est inférieur au montant du RIS. De plus, les postes « énergie », « loyer » et « alimentation » des dépenses des

ménages sont parmi ceux qui ont le plus augmenté ces dernières années. Ces hausses ont directement fait « basculer » dans la précarité des personnes qui, a priori, n'ont pas de raison de se présenter dans un CPAS. On trouvera dans ce « nouveau » public, des personnes dont les ressources sont très légèrement supérieures aux montants du RIS mais qui ne peuvent pas se soigner ou payer leurs factures annuelles d'énergie. Dès lors, ces personnes sollicitent un complément de revenus.

Néanmoins les actions des agents de la Division n'auront de sens que portées par une certaine « **vision** » de ce que doivent être les services sociaux du CPAS de Forest :

- Un accueil en empathie avec les situations des demandeurs d'aide.
- Une prise en charge globale des demandes permettant aux assistants sociaux de proposer des aides prenant en compte la complexité des situations.
- Une démarche pro-active des travailleurs sociaux face aux nouvelles formes de précarité en étant à l'écoute des nouvelles formes d'actions sociales (habitats groupés, soutien à la parentalité, groupement d'épargne solidaire, etc...)
- Une simplification administrative et un soutien informatique pour dégager du temps pour le travail social et la relation d'aide.
- Une communication optimale entre travailleurs sociaux intervenant dans un même dossier.
- Un temps pour recouper les constats de l'évolution des problématiques, pour travailler en réseau et proposer des projets concrets pour améliorer l'accompagnement et la prise en charge de ces nouvelles situations.
- Un cadre de travail épanouissant tant sur le plan personnel (formation, supervision) que matériel (aménagement des locaux de travail et d'entretien).
- Tendre vers une réduction du nombre de dossiers à traiter par Assistant Social pour un travail social de qualité. Le service social général définit en conséquence ses besoins en personnel.

Ci-dessous le lecteur trouvera une présentation succincte des différents services sociaux de la Division :

Accueil

L'Accueil est un service fondamental car il constitue la porte d'entrée au CPAS pour des personnes qui éprouvent parfois des difficultés à effectuer cette démarche (sentiment de honte, méconnaissance du français ou du néerlandais, incompréhension des procédures imposées par les lois et règlements, etc.). Les travailleurs doivent disposer de connaissances (lois et règlements relatifs au CPAS, législation sociale, informatique, etc.), de savoir-être (écoute, non jugement, confidentialité, etc.) et de savoir-faire importants.

Compte tenu des différentes implantations des services sociaux, les accueils réceptionnent toutes les demandes (aide, information, orientation) adressées au CPAS, notamment par téléphone, dont ils effectuent un premier traitement.

En 2016, une attention particulière sera de développer des outils de communication co-construit avec les travailleurs de terrain et l'informatrice sociale afin d'améliorer

l'accessibilité de nos services par une brochure claire au sujet du parcours décisionnel pour une demande d'aide sociale au CPAS.

Service social général

Le service social général traite toutes les demandes de Revenu d'Intégration (ci-après RI) et d'aides sociales. La fonction des assistants sociaux consiste à :

- Accueillir les demandeurs d'aide
- Constituer les dossiers sociaux et les tenir à jour
- Procéder aux enquêtes sociales
- Établir un diagnostic précis sur l'existence, l'étendue et la nature de l'état de besoin notamment via une visite à domicile
- Établir les rapports sociaux
- Proposer les interventions les plus appropriées au CSSS
- Veiller à l'obtention des droits
- Informer, conseiller, soutenir et accompagner
- Faciliter l'insertion dans les circuits sociaux et/ou professionnels

Le territoire de la commune de Forest a été divisé en secteurs dont chacun est géré par un assistant social. De cette répartition géographique, il résulte que chaque assistant social a une bonne connaissance de son quartier, du public qui y réside et des possibilités de collaboration avec les associations et les services locaux. Les assistants sociaux travaillent en quadrinôme. Lorsqu'un membre du quadrinôme est en vacances ou en absence de longue durée, son secteur est géré par un assistant social du quadrinôme.

Les assistants sociaux reçoivent uniquement sur rendez-vous. Les demandes urgentes sont traitées par un «assistant social de première ligne» dont la première tâche est de mesurer l'urgence de la situation, traiter les demandes de la personne de manière concrète et complète et, le cas échéant, établir le rapport nécessaire au Comité Spécial du Service Social. Même si un certain nombre des demandes restent sans suite de la part de l'utilisateur ou donnent lieu à une décision de refus d'aide, la charge de travail liée à l'ouverture des dossiers est considérable. Le nombre élevé de nouvelles demandes témoigne du turnover des personnes aidées (circuit entre RI, emploi, chômage, etc.).

Pour mieux mesurer la charge de travail des assistants sociaux, il faut également prendre en compte le nombre grandissant d'interventions en aide sociale (carte médicale, pharmaceutique, garantie locative, etc.). Par ailleurs, les personnes aidées présentent des situations sociales lourdes et complexes (problématiques multiples) qui demandent un travail d'accompagnement important. Enfin, s'ajoutent les contraintes légales et réglementaires (respect des délais, etc.) et les exigences du SPP-Intégration sociale en termes de procédures et de contenu des dossiers sociaux.

Pour répondre à cette augmentation du nombre de demandes, les responsables du service social continuent de redéfinir des lignes de conduite détaillant les aides sociales à mettre en place dans des situations spécifiques et permettant une lecture homogène et systématique de certains dossiers. Ces lignes de conduite ont été votées au Comité Spécial du Service

Social et permettent la tenue du pré-comité rassemblant les responsables du service social général et le chef de division. Lors de cette réunion préparatoire, les situations correspondant à la casuistique des lignes de conduite sont traitées.

Service d'Insertion Sociale et Professionnelle (en abrégé « ISP »)

Les personnes sont reçues au Service ISP, pour les inscriptions. Le suivi est effectué par des entretiens fixés sur rendez-vous.

La mission du Service ISP est d'apporter le soutien nécessaire aux bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente pour qu'ils s'intègrent dans le marché de l'emploi dans les meilleures conditions.

Une attention particulière est portée à l'orientation et au suivi des jeunes de 18-24 ans dont une importante proportion est constituée d'étudiants de plein exercice.

Afin d'accomplir sa mission, le Service ISP met en oeuvre des programmes d'insertion (convention régionale avec Actiris, convention fédérale avec le SPP Intégration Sociale, etc.) via la définition, avec les usagers, d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle personnalisé.

Toute personne bénéficiaire du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente est, sauf raison de santé ou d'équité, tenue de s'inscrire auprès du Service ISP. Au cours des premiers entretiens, une anamnèse, un bilan socioprofessionnel ainsi qu'un projet professionnel sont établis avec l'utilisateur par l'agent d'insertion qui le suivra tout au long de son parcours. En fonction du bilan et du projet, l'agent d'insertion orientera l'intéressé vers une filière de formation adaptée à ses capacités, à ses motivations et aux réalités du marché de l'emploi.

En fin de parcours d'insertion, l'utilisateur est orienté vers les conseillers de la table d'emploi qui l'accompagnent dans sa recherche active d'emploi et prospectent également pour lui. Cette mise à l'emploi s'effectue notamment dans le cadre de l'Article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Les travailleurs sont mis à disposition du CPAS, de la Commune, d'ASBL et d'entreprises privées ou d'économie sociale.

Dans le cadre du développement des Maison de l'Emploi en région bruxelloise, le CPAS a été porteur de deux projets locaux visant principalement les jeunes peu diplômés.

Dans le cadre du développement des Maison de l'Emploi en région bruxelloise, le CPAS a été porteur de deux projets locaux, 2014-2016, visant principalement les jeunes forestois, âgés entre 18 et 30 ans. Le but étant l'appropriation du dispositif ISP par les travailleurs de première ligne des institutions partenaires ainsi que par les jeunes eux-mêmes, deux grands axes se sont dessinés autour des projets :

→ La *mise en relation* entre les structures ISP et socioculturelles ayant comme public cible les « Jeunes »

→ La *mobilisation* des jeunes vers les dispositifs adéquats et répondant à leurs besoins : structures économiques, structures socio-culturelles, structures ISP, institutions publiques, etc.

Action 1 : Collectif de professionnels

3 séances ont été organisées regroupant des professionnels de différents secteurs (entreprise, formation et accompagnement) qui selon une méthodologie de questionnement ouvert proposent à des jeunes un nouveau regard sur le projet professionnel.

Action 2 : Parcours Découverte Métiers - « Tu veux Tests ?! »

Il s'agit de proposer à un groupe de 15 jeunes de participer à un parcours élaboré avec les partenaires Youth Start asbl et Bruxelles Formation Tremplin. Durant ce parcours qui dure 4 semaines, des animations sont proposées aux jeunes leur permettant d'affiner leur projet professionnel, d'augmenter leurs compétences et d'explorer de nouvelles pistes d'actions.

Action 3 : Plateforme jeunesse

Mise en place d'un « groupe de travail Jeunesse » au sein de la Coordination Sociale de Forest.

Service de Médiation de Dettes

Les usagers sont reçus sur rendez-vous.

Les missions des médiateurs sont les suivantes :

- analyser le budget (ressources et dépenses)
- vérifier le solde des dettes
- construire les plans de remboursement
- négocier ces plans de remboursement avec les créanciers
- effectuer le suivi du budget, durant le remboursement des dettes

Pour que la médiation de dettes atteigne son objectif, l'analyse des aspects psychosociaux de la situation de l'utilisateur est indispensable. Il s'agit d'un travail social global qui est loin de se limiter à l'analyse du budget et à l'élaboration de plans d'apurement.

Le Service de Médiation de Dettes s'adresse à tout habitant de Forest en situation de surendettement.

Lorsque les assistants sociaux des autres services sociaux sont confrontés à des situations de gestion financière difficile, l'apport de l'expertise des médiateurs de dettes devient complémentaire à l'enquête sociale.

Service Habitat

Le Service Habitat et droit à l'énergie reprend les missions dévolues aux CPAS dans le cadre du Fonds Vande Lanotte (loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale budgétaire dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies) mais également l'ensemble des actions visant une amélioration des logements des usagers par des actes techniques (travaux réalisés par les éco-ouvriers du CPAS) ou pédagogiques (les (in)formations des conseillers en énergie).

Pour réaliser ces projets, le service Habitat dispose de 2 conseillères en énergie. Dans ce cadre, les tâches des conseillers en énergie sont donc essentiellement les suivantes :

- mise en place et suivi d'un service de guidance sociale énergétique (facilitateur énergie) à destination du public du Service Habitat.
- suivi technique des usagers : audit énergétique/propositions d'amélioration et investissements dans le logement/négociations avec les propriétaires/demande de prêts (prêt vert social et autres primes régionales)/suivi des travaux/suivi des remboursements/suivi des consommations et bilan.
- motivation des usagers aux changements de comportement si nécessaire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (chauffage, électricité, eau, ventilation et santé).
- développement de partenariats avec les autres acteurs associatifs et communaux sur des projets énergie et/ou d'économie sociale.
- recherche de subsides pour le développement d'actions « énergie ».

Depuis 2013, le service Habitat a pu se doter d'une équipe d'éco-ouvriers. avons saisi l'opportunité de mise à l'emploi de deux ouvriers pour pouvoir mettre en œuvre gratuitement les petites interventions recommandée par les conseillères en énergie à l'issue de leur audit des logements. Ainsi, suite à une facture énergétique qui nécessite une aide du CPAS, nous sommes en mesure de proposer à ces ménages une vraie politique de prévention et d'émancipation par les ateliers pédagogiques déjà évoqués. Ce service est par ailleurs connecté avec notre service technique reconnu comme structure d'économie sociale.

Autre mission du service : la prévention de la perte du logement et le sans-abrisme. Les travailleurs sociaux du service travaillent à :

- la prévention, médiation et accompagnement en matière d'expulsion et d'insalubrité
- la participation aux projets de rénovation de logements privés en collaboration avec la conseillère énergie

Cette problématique majeure nécessite une réflexion nourrie et une imagination pour trouver des solutions alternatives aux formes de logement classiques. Au-delà de nos collaborations avec le Foyer du Sud et l' AIS Forest, le CPAS est ainsi à l'initiative ou participe activement à des projets de création de logements d'urgence et de transit, d'occupation temporaire, d'habitat groupé, de Housing First, de droit de gestion publique, d'habitat intergénérationnel et s'intéresse aux voies d'accès à la propriété par le GECS ou le Community Land Trust ...

Outre le traitement des demandes d'aide pour les factures d'énergie, le CPAS propose des ateliers collectifs de lecture d'une facture et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie mais aussi un suivi individualisé par les conseillères énergie

Service de Maintien à Domicile

Le Service de Maintien à Domicile est le résultat de la fusion des Services Hébergement et d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées. Le but de cette fusion étant de rassembler

toutes les actions dispensées par le CPAS aux personnes forestoises âgées de plus 60 ans en un seul service.

L'objectif est de globaliser l'offre ce qui nécessite une approche de l'accompagnement axée sur la polyvalence et la pluridisciplinarité des agents.

Les missions du service de Maintien à Domicile est d'apporter

- une aide à domicile pour gérer sa vie quotidienne. Selon les nécessités, une aide familiale ou ménagère assure les tâches journalières (entretien du linge et des pièces habitées, courses, préparation des repas, aides aux déplacements extérieurs, etc.) que l'état de santé physique, mental ou psychologique du bénéficiaire ne lui permet plus d'accomplir. Ce service contribue au maintien de l'autonomie des personnes et à éviter un placement en maison de repos.
- le placement des personnes âgées dans une maison de repos. Il s'agit d'offrir un accompagnement lorsque la personne ne peut plus ou ne souhaite plus rester à domicile. Le service effectue les démarches nécessaires à l'entrée en maison de repos, prend les dispositions matérielles pour mettre fin à l'occupation du domicile et enfin, régularise la situation administrative et financière du bénéficiaire. Lorsque les ressources ne couvrent pas l'entièreté des frais d'hébergement, il instruit le dossier de prise en charge de ces frais par le CPAS. Le cas échéant, il effectue les démarches de recouvrement auprès des débiteurs d'aliments.
- le revenu d'intégration et l'aide sociale aux personnes de plus de 60 ans. Les demandes de revenu d'intégration et d'aide sociale pour des personnes âgées exigent un travail social spécifique, ces dernières présentant des difficultés propres (importants problèmes de santé, difficultés à se déplacer, isolement, etc.). Elles nécessitent, par exemple, davantage de visites à domicile et d'accompagnement dans les démarches.
- les repas à domicile. Le Service examine les demandes de repas à domicile et soumet les propositions d'intervention au CSSS. Ce service rendu à la population est très important car il permet souvent de découvrir d'autres problématiques (problèmes de santé, perte d'autonomie, isolement, logement insalubre, etc.) auxquelles sont confrontées les personnes âgées. Aussi, la prise de contact par le biais des repas peut conduire à octroyer d'autres aides qui favorisent le maintien à domicile (cartes médicales, aide ménagère, aide familiale).

Service Participation Sociale, Culturelle et Sportive

L'action de ce service s'inscrit dans le cadre du budget fédéral visant à favoriser l'épanouissement social et la participation culturelle et sportive des usagers des services des CPAS.

L'action socio-culturelle intervient dans la lutte contre l'exclusion et la marginalisation en permettant notamment aux individus de sortir de leur isolement, de reconstruire leur confiance en eux et de favoriser une reconnaissance sociale.

Le Service Participation Sociale, Culturelle et Sportive soutient et développe les axes de travail suivants :

- Financement de la participation d'usagers à des manifestations sociales, sportives ou culturelles
- Financement de la participation d'usagers à des associations sociales, culturelles ou sportives, y compris les cotisations et le matériel
- Soutien et financement d'initiatives qui favorisent l'accès au groupe-cible aux nouvelles technologies de l'information (hors formation qualifiante) et autres initiatives à visée émancipatrice.

Coordination Sociale de Forest

C'est pour nous un enjeu majeur que de pouvoir travailler en réseau et d'ouvrir le CPAS à nos partenaires des pouvoirs publics et de l'associatif. Dans une récente étude de la COCOM⁷, la Coordination Sociale de Forest se distingue par son dynamisme et son ouverture à des problématiques sociales ambitieuses ne réduisant pas les situations de pauvreté à une situation économique mais incluant tous les défis de l'inclusion sociale tels que la Santé mentale, le Handicap ou l'information sur les IST...

La Coordination Sociale de Forest a été développée grâce au subside octroyé par la COCOM aux CPAS, à titre d'intervention dans les frais liés à la Coordination Sociale.

Son premier objectif est d'instaurer une concertation et un travail de réseau entre tous les intervenants sociaux qui agissent sur Forest (services du CPAS, services communaux, associations).

Un deuxième objectif est de rechercher, autour de problèmes particuliers, une meilleure articulation et une plus grande cohérence des interventions.

Un troisième objectif est de constituer un observatoire social sur Forest permettant de mettre en commun ce que les différentes structures sociales vivent, voient, perçoivent de leurs publics.

Les midi-formations sont le lieu d'une rencontre mensuelle et d'un échange entre les travailleurs sociaux du CPAS, des services communaux et du secteur associatif, autour d'une thématique proposée par l'un ou l'autre membre. C'est une opportunité de se former sur des thématiques actuelles et d'intérêt de manière conviviale ; des intervenants (externes ou parmi les membres de la Coordination Sociale de Forest selon les thèmes) présentent la matière de manière globale et puis en se focalisant sur Forest, un espace est ensuite réservé aux questions et aux échanges.

Les membres de la Coordination Sociale de Forest peuvent se mobiliser autour d'une thématique suite à la présentation de celle-ci lors de l'assemblée plénière.

⁷ MALCHAIR Corinne, ETUDE SUR LA PRATIQUE DES COORDINATIONS SOCIALES PAR LES CPAS BRUXELLOIS Février 2014
Urias

Les objectifs sont définis par les membres du groupe dans une démarche de co-construction: échange/diffusion d'informations et de pratiques ; état des lieux par rapport à des besoins spécifiques, aux services existants ou manquants... ; actions spécifiques/solutions concrètes ; émission d'avis en suggérant des orientations/changements ; création d'outils ; événements ; etc...

La Division Institution : le Val des Roses

Projet de vie

« Séjourner au Val des Roses, c'est prendre un nouveau départ et donner à votre vie une nouvelle direction ».

La Maison de Vie du Val des Roses a été créée en 1964. Au fil de ces années, elle s'est attachée à prendre en compte les besoins de la population âgée et à évoluer dans son organisation architecturale ainsi que dans l'encadrement qu'elle propose.

La mission du Val des Roses est d'offrir un cadre aux personnes âgées où elles pourront conserver leur histoire, des liens sociaux, l'autonomie et l'intégrité dues à tout être humain. En outre, en offrant un encadrement professionnel compétent, les résidents sont accompagnés dans le maintien de leurs capacités cognitives, d'actions et relationnelles.

Le Val des Roses rejoint les valeurs de courants tels que l'Humanitude et le Snoezelen, dans lequel l'accompagnement des personnes âgées évolue *du soin au prendre soin*. Prendre soin d'une personne implique de s'intéresser et de l'accompagner dans les diverses dimensions qui contribuent au bien-être d'une personne.

De plus en plus de personnes âgées présentent des troubles liés à la désorientation dans le temps et dans l'espace. Ces troubles peuvent reposer sur des causes diverses et cumulées (dégénérescence neurologique, troubles vasculaires, dépression de longue durée,...). L'augmentation démographique des plus de 85 ans, chez qui la prévalence de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées est très significative, est un défi. De la même manière, les personnes handicapées vieillissantes demandent un accompagnement spécifique. C'est pour répondre aux changements des besoins de cette population que le Val des Roses a pu construire et ouvrir dès 2014 des unités de vie de type « CANTOUS ». En 2016, deux nouvelles unités de ce type seront ouvertes.

L'automne 2016 sera l'aboutissement de la rénovation de la Maison de repos engagée depuis 2004. Nous pourrons dès lors investir les nouveaux lieux de vie et les équipements nécessaires à la réalisation du projet d'accueil de nos aînées. 2016 parachèvera la mise aux normes et la rénovation complète de l'ensemble de la Maison de repos et de soins. Tous les résidents pourront donc jouir des conditions de vie les plus adaptées à leurs besoins, que ce soit en chambres classiques ou en cantous.

Pour développer pleinement les potentialités de notre institution, nous allons donc engager de nouvelles ressources et former le personnel à cet accompagnement spécifique.

Nous sommes à un tournant de l'histoire du Val des Roses. Les réformes structurelles et organisationnelles assurent l'avenir de l'institution. Mais au-delà de cette assurance, nous avons le souhait de tourner le dos aux conceptions dépassées d'un hospice public et de développer une maison de vie contemporaine, de qualité et de référence dans le secteur. Une maison de vie humaine et ouverte à tous où la valorisation de la citoyenneté est à la base de notre projet de vie.

La mission que s'est fixée depuis toujours le Val des Roses repose sur des valeurs partagées de citoyenneté et d'humanité, en tenant compte de l'évolution de la population des personnes âgées. Cette mission particulière a un impact sur le choix d'encadrement et d'accompagnement.

D'une part, il s'agit de proposer un cadre d'accueil et d'accompagnement adapté à des personnes qui, bien que souffrant d'une diminution de leur autonomie physique, jouissent encore de leurs capacités cognitives, d'actions et relationnelles. Le meilleur encadrement pour ces personnes est celui des unités « classiques » (par comparaison avec les unités de vie CANTOUS). En effet, les unités de vie classiques offrent un cadre de vie qui permet aux personnes de trouver le soutien et la sécurité dont elles ont besoin, tout en leur offrant les possibilités de s'épanouir dans des activités diverses et sociales. Ces personnes sont encore capables, par elles-mêmes d'entrer en contact et de nouer des relations, du moment que le cadre propice soit offert.

D'autre part, les unités de vie récemment inaugurées que sont les « CANTOUS » sont destinées à pouvoir accomplir la mission du Val des Roses aussi auprès des personnes âgées qui présentent des troubles de désorientations chroniques. Ces personnes ont des capacités à entrer en contact et à nouer des relations qui se réduisent et dès lors, c'est sur le personnel que repose l'entrée en relation et la stimulation adaptée aux déficits.

Le personnel soignant est formé en continu sur les questions de la bien traitance et développe en son sein des compétences spécifiques en fonction des intérêts de chacun. Nous avons atteint en 2015 l'objectif de la « contention zéro », on entend par là qu'on n'a éradiqué les pratiques de contention physique et médicamenteuse des personnes âgées. L'usage de la contention est parfaitement contraire aux principes fondamentaux de la bien traitance des résidents accueillis au Val des Roses.

L'animation

L'équipe organise des activités multiples et très variées pour satisfaire tous les élans et toutes les curiosités. Grâce à de nombreuses collaborations avec des partenaires extérieurs la vie au Val des Roses, c'est aussi de la gymkana, des cours d'informatique, des thés dansants, des sorties culturelles, l'accueil régulier d'animaux de compagnie, un club de tricoteuses, l'invitation de parcours d'artistes Forest-Saint-Gilles, un voyage annuel au soleil, des journées à la mer avec les moins valides, des projets créatifs avec les patients en psychiatrie de l'Hôpital Molière, des échanges intergénérationnels avec les petits de la crèche Les Baladins et les enfants des écoles communales autour du potager du carré Tillens

sans oublier la traditionnelle fête des familles, la brocante annuelle dans la rue Roosendael ou encore le marché de Noël...

Le conseil consultatif des résidents a été mis sur pied dès 2012 et rassemble les résidents élus dans cet organe consultatif où siègent la directrice de la Maison de Repos ainsi que le Président du CPAS. Ils peuvent ainsi avoir l'évaluation directe des principaux intéressés et recevoir leurs idées pour améliorer les petites choses du quotidien ou les grandes décisions d'aménagement du temps, des lieux et des activités.

La « Gazette du Val des Roses » est le mensuel qui recueille et diffuse toutes les informations des activités programmées mais aussi des reportages des sorties des uns et des autres, le carnet des anniversaires et celui des départs... Des articles de fond sur la place de la personne âgée dans la société et même d'autres écrits de la plume d'un résident ou l'autre font de cet outil de communication un lien indispensable et attendu par toute la communauté des résidents, du personnel et des familles de la Maison de Repos.

Axe 2 : MOBILISER, la conscience professionnelle de la relation d'aide comme moteur

Proposer des services d'émancipation, des outils de gestion ne saurait se faire sans une large mobilisation du personnel du CPAS. Les conditions de travail, la communication interne, la prise en charge administrative, la transversalité à travers une équipe dirigeante cohérente doivent garantir le bien-être au travail de tous les agents du CPAS. Ce bien-être rend possible la participation et l'adhésion de chacun aux valeurs de l'Institution, à les transposer dans ses pratiques quotidiennes.

Dans un contexte toujours particulièrement difficile tant au niveau de l'augmentation des demandes d'aide sociale que de la complexification des procédures mais surtout du carcan budgétaire imposé et de la montée et la légitimation des discours anti-sociaux en période de crise, nos travailleurs sont mis à rude épreuve. Nous voulons soutenir nos travailleurs sociaux en valorisant une culture de la conscience professionnelle pour la qualité de la relation d'aide et de soin.

Le travail social est le fruit des idéaux humanitaires et démocratiques. Les valeurs de solidarité et de citoyenneté pour tous sont centrales et font l'objet d'une déontologie spécifique définie à l'échelle internationale et nationale. Nous travaillons avec des intervenants sociaux qui adoptent une posture professionnelle permettant une relation de confiance entre le bénéficiaire et le prestataire et sur une dynamique volontariste pour l'amélioration des conditions de vie de la personne dans un moment où le parcours est difficile. Par un accueil empathique, l'assistant social privilégie la prise en charge globale des situations des demandeurs.

Au Val des Roses, les résidents qui doivent faire le choix de quitter leur domicile sont accueillis avec leur histoire, leurs attentes et leurs besoins pour pouvoir offrir une qualité de vie comparable à celle de leur foyer. Une attention toute particulière est portée à chacun, et à chaque famille, pour offrir au-delà des soins et du confort, le plaisir et des relations riches avec les autres résidents et avec le personnel. Cette approche est portée par tous les membres du personnel au Val des Roses. Elle repose sur la philosophie *Snoezelen* qui définit les modalités de la relation bienveillante avec la personne âgée en perte d'autonomie certes, mais aussi invitée à mener une existence agréable et intéressante. Un autre enjeu est le maintien et le développement des compétences des résidents au travers de la mise en œuvre de la thérapie de la validation.

Nos services du personnel permettent au quotidien de porter les projets et les fondamentaux de la mobilisation du personnel du CPAS.

- Le **Service des Ressources Humaines** intervient tout au long de l'exécution d'un contrat de travail.
 - Au moment de l'engagement : recrutement, rédaction des contrats de travail, accueil des nouveaux, visite médicale.
 - Durant la période de travail : calcul des salaires, contrôle du temps de travail et gestion des absences, accidents du travail, attestations diverses, suivi de l'application de la charte sociale, actualisation des règlements.
 - Au terme de cette période : calcul des pécules de départ, des pensions.

Le service est également actif au sein des Comité de Base et de Négociation et au sein du Comité SIPP.

Le fonctionnement optimal de ce réseau de collaboration, transversal à toutes les divisions de l'institution, est l'un des enjeux fondamentaux du développement du service et de la qualité du service rendu au personnel.

Nous avons pu avancer quant à la proximité du service avec tous les agents (ex : organisation de permanences relatives au suivi des salaires à la maison de repos, réunions d'informations du personnel « article 60§7 »).

Le service travaille également au développement des compétences des travailleurs :

- Réalisation du plan de formation sur base de la constitution d'un groupe de travail permanent dédié à cette problématique.
- Finalisation des descriptions de fonction, en particulier au sein de la division des Affaires sociales
- Accompagnement dans l'évolution des fonctions : formations au leadership pour les agents qui exercent des fonctions d'expertises ou qui gèrent un projet, accompagnement ponctuel en fonction des besoins de changement définis par l'encadrement hiérarchique.

▪ Les missions du **conseiller en prévention** des risques et protection au travail sont définies par l'article 4 de la section 2 de l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif au SIPP: *le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention. Le conseiller en prévention doit amener tous ceux qui font partie de l'entreprise : employeur, membres de la ligne hiérarchiques, agents du CPAS à intégrer à leurs activités quotidiennes le souci de la sécurité et de la protection de leur santé, ainsi que de celle des autres.*

Le Conseiller en prévention est le moteur de la prévention et de l'amélioration du bien-être dans l'entreprise tout en ayant, simultanément, un rôle important d'acteur au sein de celle-ci.

Les domaines d'action essentiels du conseiller en prévention sont les suivants:

Gestion des risques - Missions principales :

Prévention des accidents de travail, des maladies professionnelles ainsi que des troubles musco-squelettiques et prévention des risques liés à l'incendie.

Promouvoir la sécurité par l'élimination ou la réduction des risques avant mise en service d'équipements ou d'installations.

Mise en place et suivi des contrôles périodiques requis par la loi et réalisés par des organismes de contrôle agréés (ascenseurs, moyens de lutte contre l'incendie, installations de chauffage...).

Vérification de la conformité des bâtiments et de leurs équipements de sécurité - lors de leur construction, aménagement et exploitation.

S'assurer du respect des lois et règlements en matière de protection du travail, de prévention incendie et d'évacuation (exercices d'évacuation, par exemple) ; mettre à disposition les moyens de protections individuelles et les vêtements de travail, etc.).

Charge psychosociale :

Prise en charge des problèmes de violence, harcèlement moral ou sexuel, conflits au travail, stress, en collaboration avec la Personne de confiance (dans le cadre des procédures de harcèlement moral ou sexuel) et le service externe de Prévention.

Gestion des incidents en matière d'agressions de tiers envers l'Institution.

- La **communication interne** du CPAS est confiée à l'informatrice sociale. Cette fonction a pour mission de mettre à jour le site internet et les outils de communication au grand public, à nos usagers mais aussi d'améliorer la communication interne.

Nous avons pu développer une démarche participative associant les travailleurs à la rédaction des supports d'information à destination du public.

Depuis maintenant 4 ans, nous sommes heureux de présenter une newsletter mensuelle valorisant les initiatives des différents services et contribuant à alimenter la culture de la conscience professionnelle pour la qualité de la relation d'aide et de soin.

Afin de rendre disponible tous les supports nécessaires, nous allons développer un intranet dans sa phase pilote en 2016 pour un lancement en 2017.

Axe 3 : GERER Un engagement de saine gestion et de transparence

Nous sommes un service public. Nous sommes fiers de rendre un service au grand public et à notre public en particulier, celui des personnes précarisées ou vieillissantes. Notre engagement vis-à-vis des contribuables forestois et de nos usagers réside dans une gestion efficiente des deniers publics pour l'accomplissement volontariste de notre mission.

Notre conviction réside dans la primauté de l'intérêt général et notre détermination se donne pour objectif de gagner la confiance des citoyens dans une institution efficiente, équitable et transparente. Le statut du travailleur de service public doit être revalorisé dans la fidélité à ses fondamentaux.

Cette dernière partie est composée d'un descriptif de notre organisation, de ses modes décisionnels et de ses services transversaux supportant les divisions de services détaillées dans l'Axe 1. Cette note se termine sur les équilibres budgétaires prévisionnels pour l'année 2016, reprenant le portage financier de tous les projets détaillés dans les pages précédentes.

A. Organisation

1. Organes élus

L'organisation du Centre est régie par loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS⁸.

Chaque Commune du Royaume possède sur son territoire un CPAS. Chaque CPAS est administré par un **Conseil de l'Action Sociale** (ci-après le « Conseil »)⁹ dont le nombre de Conseillers varie en fonction de la taille de la population de la commune¹⁰. Le Conseil du CPAS de Forest se compose de 13 membres. Ceux-ci sont élus par le Conseil Communal¹¹. Le Conseil se réunit au moins une fois par mois¹². Les réunions se tiennent à huis clos¹³.

Le Conseil élit en son sein un **Président**¹⁴. Celui-ci dirige les activités du Centre. C'est-à-dire qu'il veille à l'instruction préalable des affaires qui sont soumises au Conseil, au **Bureau Permanent** et aux **Comités Spéciaux**. Il est également chargé de l'exécution des décisions de ces différents organes¹⁵. Il convoque les réunions, en arrête l'ordre du jour et les préside. Il signe avec le Secrétaire tous les actes et les correspondances officielles.

Le Conseil constitue en son sein un **Bureau Permanent** (BP) qui est chargé de l'expédition des affaires d'administration courante¹⁶. A Forest, il est composé de 3 Conseillers et du

⁸ Sauf mention contraire, les références légales en bas de page sont relatives à la loi organique

⁹ Composition du Conseil de l'Action Sociale en annexe 1

¹⁰ art 6

¹¹ art 11§2

¹² art.29

¹³ art.31

¹⁴ art.25§1^{er}

¹⁵ art.28§1

¹⁶ art.27§1 et §3

Président, ainsi que d'un représentant d'appartenance linguistique néerlandophone qui siège avec une voix consultative.

Le Conseil peut également constituer, en son sein, des **Comités Spéciaux**, auxquels il peut déléguer des attributions bien définies. Ces Comités spéciaux ne peuvent être constitués qu'après la création du Comité Spécial du Service Social¹⁷.

Le Conseil du CPAS de Forest confie la gestion de matières bien définies à trois Comités Spéciaux :

Le **Comité Spécial du Service Social** (ci-après « CSSS ») statue en matière d'octroi de l'aide sociale et du revenu d'intégration sociale.

Le **Comité Spécial de l'Insertion Socioprofessionnelle** (ci-après « CSISP ») fait choix des sociétés au sein desquelles seront mis à disposition des articles 60§7, de l'attribution de ces postes et, d'une manière plus générale, des impulsions à donner à la politique d'insertion socioprofessionnelle.

Le **Comité de Gestion du Val des Roses** (CGVR) examine toutes les questions qui se posent quant à l'organisation et au suivi de la gestion de la Maison de Vie.

2. Grades légaux

Trois fonctions légales doivent être remplies pour qu'un CPAS puisse fonctionner : ce sont les fonctions de Secrétaire, Receveur et Travailleur social.

Le **Secrétaire**, sous l'autorité du Président, dirige l'administration, instruit les affaires, et est le chef du personnel. Il a la garde des archives¹⁸.

Il assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil et du Bureau Permanent.

Il est chargé de la rédaction des procès-verbaux de ces réunions. Il rappelle le cas échéant les règles de droit applicables, mentionne les éléments de fait dont il a connaissance et veille à ce que les mentions prescrites par la loi figurent dans les décisions.

Il est responsable de l'insertion des procès-verbaux et des délibérations de ces organes, dans les registres tenus à cet effet.

Le Secrétaire peut assister aux réunions de tous les Comités spéciaux.

Suite à la décision d'ordonnancement ou de recouvrement prise par le Conseil, le Secrétaire est responsable de l'établissement des mandats de paiement et des états de recouvrement. Ceux-ci doivent être signés par le Secrétaire et le Président.

Le Secrétaire élabore l'avant-projet de budget et les avant-projets de modifications budgétaires.

Le Secrétaire assure le suivi budgétaire et peut à tout moment prendre connaissance des éléments comptabilisés.

¹⁷ Art. 27§1 et §3

¹⁸ Art. 45